

Mardi 17/09/2024

Journée TEN_17/09/2024_ à SEMUR EN AUXOIS : "Financements pour la biodiversité en BFC"

Organisé par :



Nos partenaires



Journée TEN_17/09/2024_à SEMUR EN AUXOIS : financements pour la biodiversité

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Agence
Régionale...
Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le programme

Introduction : Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et le club des engagés

Marion PITOUS_p.3 à 17



Le Fonds Vert présenté par la DREAL BFC

Maëlle BERNAND et Philippe PAGNEZ_p.18 à 30



Financements régionaux (Verger de sauvegarde, Pollinisateur, Renaturation)

Didier DALANCON et Karen COUDRY_p.31 à 44



Atlas de Biodiversité Communal (ABC) et financement associé

Claire MARUEJOLS et Margaux GLASSON_p.45 à 47



Les financements possibles par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Lionel PERRIN_p.48 à 65



LISTE DES CONTACTS_p.66





Agence
Régionale...
Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Introduction Territoires Engagés pour la Nature (TEN)



Marion PITOUS, Cheffe de service Mobilisation



DISPOSITIFS Engagés pour la Nature



Initiative Engagés pour la Nature

Une initiative à destination des entreprises, des collectivités et des autres acteurs pour faire émerger des **projets** en faveur de la biodiversité, faire reconnaître leur **qualité**, leur donner de la **visibilité** et inciter à travailler de manière ouverte et **collaborative**.



Une initiative régionalisée



Un cadre NATIONAL
pilote par l'OFB...

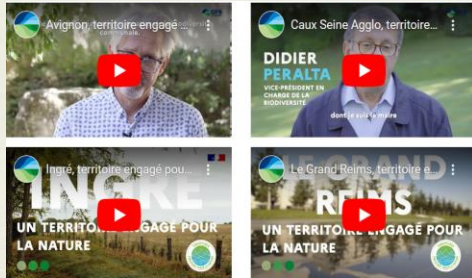


... mis en œuvre par
l'ARB ...



... grâce à un
collectif REGIONAL :

- Région
- DREAL
- Agences de l'EAU
- OFB
- ARB



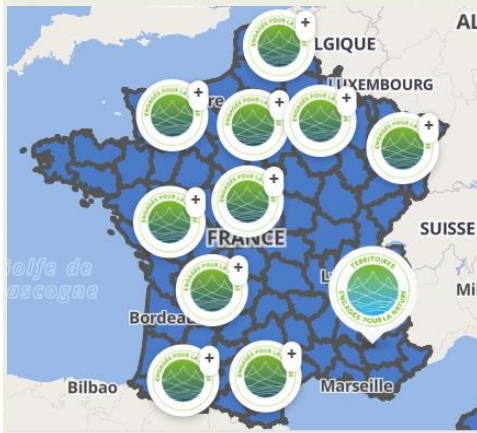
REJOINDRE LE "CLUB DES ENGAGES"

pour **échanger**, monter collectivement en **compétences**, et créer de nouvelles **synergies**, via des temps forts et webinaires



PARTAGES D'EXPERIENCES

Bénéficiez du RETex des collectivités similaires à la vôtre pour anticiper freins/leviers de vos futurs projets via le partage de bonnes pratiques



UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

C'est de la visibilité et du **crédit au plan d'action** mis en œuvre pour faciliter la formalisation de **plans de financement**

(Attention, la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements)



ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Un **renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations...

un accompagnement par des experts pour formaliser votre plan d'actions



LE PROGRAMME ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1

ENGAGEMENT

Je me fais accompagner
dans ma démarche



UN ANIMATEUR
À VOTRE ÉCOUTE
dans chaque région

ÉTAPE 2

RECONNAISSANCE

Évaluation de recevabilité
par un jury régional



J'ACCÈDE AU
CLUB DES ENGAGÉS
événements, webinaires...

3 ans

ÉTAPE 3

ÉVALUATION

du plan d'actions à la fin
de sa mise en œuvre



J'entre dans une démarche
D'AMÉLIORATION
CONTINUE

4 ÉTAPE

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

en élaborant un nouveau
plan d'actions

Mise en œuvre
du plan d'actions

Demande d'adhésion au dispositif
Territoire Engagé pour la Nature



L'initiative Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Territoires Engagés pour la Nature est une initiative nationale pilotée par l'OFB et animée en région par l'ARB BFC, qui vise à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Cette reconnaissance est liée en région Bourgogne-Franche-Comté à la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB). Pensée comme un volet opérationnel de la stratégie, cette reconnaissance met en lumière les collectivités qui s'engagent en faveur de la nature. La reconnaissance TEN n'est pas un concours. Elle se fonde sur des actions volontaires, proportionnées aux moyens et complémentaires aux obligations réglementaires portées par les collectivités.

Cette initiative est déployée en Bourgogne-Franche-Comté par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'Eau Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Nièvre. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.

Pour toute question :
territoires@arb-bfc.fr



OBLIGATOIRE:

A faire signer par
Madame ou
Monsieur le Maire /
Président.e

CONSEILLE:

A faire passer en
conseil communal /
communautaire



DEMANDE D'ADHESION AU DISPOSITIF

La collectivité _____ est signataire du dispositif Territoire Engagé pour la Nature en Bourgogne-Franche-Comté.

- Nous sommes conscients que la biodiversité est un bien commun dont dépend la santé sociale et économique des organismes ;
- Nous reconnaissons la nécessité de préserver la biodiversité et souhaitons agir en sa faveur ;
- Nous adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, à ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels.

Nous nous engageons à :

- Mettre en œuvre notre plan d'actions constitué d'au moins une action en faveur de la biodiversité locale, une action relative à l'aménagement de notre territoire et une action en faveur de la mobilisation citoyenne dans un délai de 3 ans à compter de la date d'acceptation de notre engagement par le collectif régional constitué de l'OFB, de la Région, de la DREAL, des Agences de l'Eau et de l'ARB.
- Diffuser et promouvoir la Stratégie régionale pour la biodiversité et ses modalités d'application, par information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
- Partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux ;

Nom, cachet de la collectivité et signature

Date _____

Nous vous remercions pour votre engagement pour la biodiversité et pour votre candidature à «Territoires Engagés pour la Nature».

Le collectif régional va procéder à l'évaluation de votre demande. Vous serez informés rapidement des suites données.

Nom de la collectivité : _____
Adresse : _____

Représentant : _____

Qualité : _____

Adresse mail : _____

Référent technique (facultatif) : _____



La reconnaissance
des ambitions
qui s'appuie sur les
projets à venir

Une candidature sur 3 axes :



Aménagement
du territoire



Biodiversité
locale



Biodiversité
et citoyenneté



Sur 3 ans



(ou autre) fiche vierge à remplir

THEMATIQUE 1 – Aménagement

1. Mise en place de vergers conservatoires > Fiche à remplir / Pour vous aider
2. Implantation de prairies fleuries > Fiche / Pour vous aider
3. Lutte contre la pollution lumineuse > Fiche / Pour vous aider
4. Plantation de haies ou d'arbres > Fiche / Pour vous aider
5. Stratégie de végétalisation > Fiche
6. Révision de documents d'urbanisme > Fiche
7. Création de micro-milieus > Fiche
8. Adaptation des aménagements au changement climatique (SAFN) > Fiche

SOURCE:

www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature



(ou autre) fiche vierge à remplir

THEMATIQUE 2 – Biodiversité locale

1. Atlas de la biodiversité ou des inventaires naturalistes > Fiche / Pour vous aider
2. Formation « biodiversité » aux élus ou agents > Fiche
3. Contribuer aux programmes de sciences participatives > Fiche
4. Gestion d'un nouvel espace naturel ou habitat d'espèces > Fiche



SOURCE:
www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature



(ou autre) fiche vierge à remplir

THEMATIQUE 3 - Mobilisation

1. Soutien à la mise en place d'une Aire Terrestre Educative ou équivalent > Fiche / Pour vous aider
2. Organisation de chantiers participatifs > Fiche
3. Création de sentier découverte sur le territoire de la collectivité > Fiche
4. Organisation d'animations ou d'événements pour la nature > Fiche / Pour vous aider



SOURCE:

www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature



La reconnaissance
des ambitions
qui s'appuie sur les
projets à venir



PLAN D'ACTION ANNUALISÉ

ANNÉES	Aménagement	Biodiversité locale	Mobilisation
2024 - 2025			
2025 - 2026			
2026 - 2027			

4 critères d'évaluation des engagements SMART



SPECIFIQUE ; MESURABLE

Un projet dédié à la préservation de la biodiversité, avec des indicateurs de suivi fiables



ADDITIONNEL

Un projet qui va au-delà du réglementaire



REALISTE ; TEMPORELLEMENT DEFINI

Un projet cohérent et proportionné à la taille et aux moyens de votre collectivités



Cohérent avec les orientations des politiques publiques



Un comité de sélection régional



Qui se réunit **3x/an**

Prochaine clôture de dépôt des candidatures : **18/10/2024**



Composé de plusieurs structures :

- Région
- DREAL
- Agences de l'EAU
- OFB
- ARB



Territoire Engagé pour la Nature : Lauréats 2022-2024



Les Engagés pour la nature, en vidéo



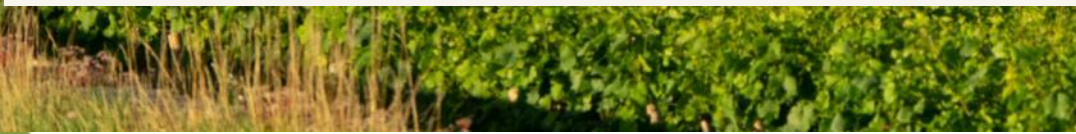
La commune d'Urzy (Nièvre)



La commune de Bassou (Yonne)



La commune de Chamole (Jura)





Le Fonds vert 2024 présenté par la DREAL BFC



Maëlle BERNAND, Référente fonds vert
Biodiversité et renaturation
Et

Philippe PAGNIEZ, Chef adjoint du département
Sites Territoires Paysages

Fonds Vert

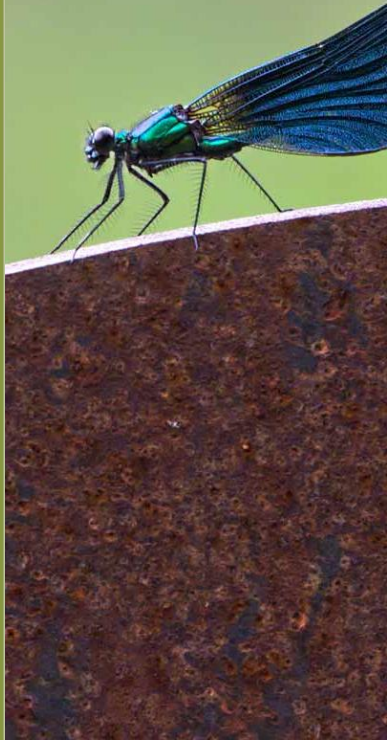
Accélérer la transition
écologique dans les territoires



Mesures contribuant
à la stratégie
nationale pour la
biodiversité (SNB)

Fonds Vert 2024

(Modalités pouvant évoluer en 2025)



Présentation de la mesure Renaturation des villes et des villages

**Axe 1 / Mesure 2 de la SNB : Lutter contre
l'artificialisation des sols**

Fonds Vert
Accélérer la transition
écologique dans les territoires

Renaturation des villes et des villages

Ambition écologique

Constats d'origine :

- Espaces urbanisés particulièrement vulnérables face aux effets du changement climatique (artificialisation → îlots de chaleur urbains, ruissellement/inondations)
- Solutions fondées sur la présence de nature en ville permettent de mieux adapter le territoire à ces aléas (végétalisation → rafraîchissement urbain, sols naturels → infiltration des eaux)



-5°C

L'emploi judicieux de végétalisation peut réduire la température urbaine jusqu'à 5°C

Objectif :

Améliorer la résilience des villes et villages face au changement climatique *via* des solutions d'adaptation fondées sur la renaturation des espaces urbanisés

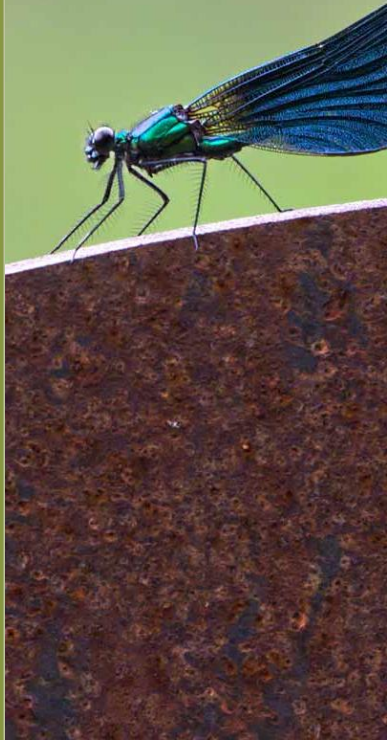
Renaturation des villes et des villages

Caractéristiques du projet : le projet doit :

- Préserver ou recréer les fonctionnalités écologiques des espaces de nature
- Être situé au sein ou en continuité d'un espace urbanisé
- Adapter le site d'implantation et ses alentours aux impacts du changement climatique identifiés localement

Catégories d'actions ciblées : études, ingénierie et/ou réalisations misant sur :

- La renaturation des sols (ex : végétalisation de pleine terre d'anciens parkings)
- La présence de l'eau et des milieux humides (ex : découverte de cours d'eau)
- La végétalisation des bâtiments et équipements publics (ex : agriculture urbaine sur toiture)



Présentation de la mesure Protéger et restaurer les espaces naturels

Axe 1 / Mesure 1 de la SNB: Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées

Axe 2 / Mesure 19 de la SNB: Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins

Protéger et restaurer les espaces naturels

Deux sous-mesures :

- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) -> atteinte et gestion des 10% de protection forte
- Restaurer les écosystèmes terrestres dégradés

Cible : opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)

Non éligible : connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire

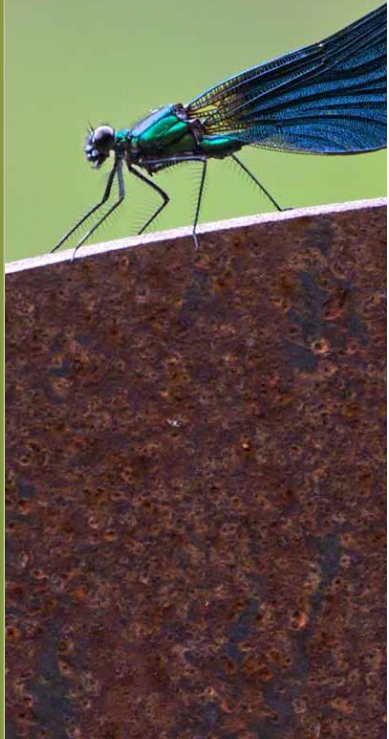
Protéger et restaurer les espaces naturels

Mettre en œuvre la stratégie aires protégées : atteinte et gestion des 10% de protection forte

- Maîtrise foncière pour l'atteinte des 10% de protection forte : acquisition, baux, etc et animation permettant de mettre en œuvre la maîtrise foncière
- Mise en œuvre des plans de gestion des zones de protection forte : action directe de protection, restauration des milieux, valorisation et requalification du patrimoine naturel

Restaurer les écosystèmes dégradés terrestres

- Restauration, valorisation, requalification du patrimoine naturel et paysager
- Ingénierie territoriale pour le montage de tels projets
- Mesures d'accompagnement à la réduction des pressions



Fonds Vert
Accélérer la transition
écologique dans les territoires

Présentation de la mesure Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

*Axe 1 / Mesure 10 : Limiter l'introduction et lutter contre
les espèces exotiques envahissantes*

*Axe 2 / Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des
trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles*

*Axe 2 / Mesure 27 : Renforcer la protection et inverser le
déclin des espèces menacées*

Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

Quatre sous-mesures :

- Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés
- Protection des insectes pollinisateurs
- Rétablissement des continuités écologiques
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Cible : opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)

Non éligible : connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire

Protéger et restaurer les espaces naturels

Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés

- Actions de sauvegarde, conservation, réintroduction, renforcement des espèces listées dans les PNA ou plans assimilés (hors grands prédateurs)

Protection des insectes pollinisateurs

- Implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables aux insectes pollinisateurs dans les espaces non agricoles du territoire, en ciblant les dépendances vertes des infrastructures linéaires de l'ensemble du territoire

Rétablissement des continuités écologiques

- Résorption des principaux obstacles à la continuité écologique, identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Opérations locales de gestion ou d'éradication des populations d'espèces exotiques envahissantes pour lutter contre ces espèces par leur capture et leur élimination

Modalités de candidatures

Fonds Vert
Accélérer la transition
écologique dans les territoires

	Renaturation des villes et des villages	Protéger et restaurer les espaces naturels	Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire
Quand Candidater	Candidature au fil de l'eau, tout au long de l'année		
Taux de subvention maximal	30% de l'assiette éligible, 40% pour les projets les plus exemplaires	80% pour les collectivités	
Seuil minimal de dépôt du dossier	10 000€	- Mettre en œuvre la stratégie aires protégées : atteinte et gestion des 10% de protection forte : aucun - Restaurer les écosystèmes dégradés : 10 000€	- Plan National d'Action : aucun - Protection des insectes pollinisateurs, Rétablissement des continuités écologiques, et Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : 10 000€
Où Candidater	aides-territoires.fr/fondsvert		

Contact : hadrien.mauriac@developpement-durable.gouv.fr






Comment déposez votre demande d'aide ?

Fonds Vert
Accélérer la transition
écologique dans les territoires

- Allez sur la page fonds vert sur Aides-territoires et choisissez la mesure qui correspond à votre projet :
aides-territoires.fr/fondsvert



- Cliquez sur le bouton : **Candidater à l'aide** 
- Vous accédez alors au formulaire en ligne sur la plateforme Démarches simplifiées
- Cliquez sur le bouton : **Commencer un nouveau dossier**
- Saisissez votre n° SIRET et complétez les champs requis



Présentation de financements régionaux (Vergers de sauvegarde, Bocage et paysages, Pollinisateurs, Renaturation)

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Didier DALANÇON, Expert technique Biodiversité
Karen COUDRY, Chargée de mission expertise en biodiversité



- Plantation au **minimum** de 20 arbres alignés, 200 ml de haies, 20 arbres isolés ou 200 m² de bosquets
- Plantation au **maximum** de 200 arbres alignés, 2 000 ml de haies, 200 arbres isolés ou 2 000 m² de bosquets
- Taux d'aide minimum de 50 % sur les dépenses éligibles
- Taux d'aide bonifié à 60 % (pour certains projets : > 1 000 ml, chantier insertion, ...)
- **Bonification à 70 % pour les communes engagées dans une démarche T.E.N.**
- Aide complémentaire de certains départements pour atteindre la limite de **80 % d'aides publiques** (Guichet unique avec ces Départements)
- Plancher minimal de subvention de 500 € - Plafond à 20 € / ml (ou 20 € / arbre)
- Essences forestières, non ornementales (résineux et fruitiers exclus) - Minimum 6 essences
- Hors zones urbaines, à urbaniser ou parcellaire bâti
- Éligibles : Plants forestiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (sous-solage, labour) et travaux de plantation

Contact : didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr



Exemple d'une plantation
d'alignements d'arbres intra-
parcellaires (Agroforesterie)

Exemple d'une plantation de **haie
bocagère**, double rang inter-
parcellaires, paillage en
plaquettes bocagères





- Plantation de **15 à 20 arbres** fruitiers de variétés anciennes et locales de Bourgogne-Franche-Comté
- Plantation d'arbustes à petits fruits et de haies mellifères (jusqu'à **100 ml**),
- Implantation de nichoirs, de ruches et de signalétiques pédagogiques

- Taux d'aide minimum de **60 %** sur les dépenses éligibles
- **Bonification à 70 % pour les communes engagées dans une démarche T.E.N.**
- Aide complémentaire avec le Département 71 pour atteindre la limite de **80 % d'aides publiques** (Guichet unique)
- Plancher minimal de subvention de 500 €
Plafond à 100 € / arbre - 20 € / petit fruit - 20 € / ml de haie - 300 € / ruche - 2 000 € / signalétique

- 1 seul arbre par variété fruitière

- Variétés fruitières anciennes et locales adaptées aux contraintes et conditions climatiques locales

- Éligibles : Plants fruitiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation) et travaux de plantation

Contact : didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr



Nans-sous-Sainte-Anne (25)
en 2019



QUELQUES PROJETS

Monéteau (89)
en 2014

Frontenaud (71)
en 2020



Pontus de Tyard
(71) en 2013



❑ 2 objectifs principaux :

- ❖ Favoriser la connaissance et la reconstitution de corridors écologiques, facilitant la circulation des espèces et la conservation de la biodiversité à l'échelle de la région, en s'appuyant sur le schéma régional de cohérence écologique.

❑ Dépenses éligibles :

- Etudes, travaux et actions de communication, de sensibilisation en faveur de la préservation et de la restauration des trames régionales :
 - Prestations • Etudes, cartographies, sensibilisation et communication
 - Dépenses de personnel, frais de déplacement, frais de mission
 - Achat de matériels
 - Travaux et aménagements

□ Bénéficiaires

- Associations loi de 1901
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Etablissements publics

□ Accompagnement financier

Taux maximal d'aide de 70 % des dépenses éligibles en investissement (étude, travaux).

Pour les communes ou EPCI engagés dans TEN, ce taux pourra être bonifié à hauteur de 80 % maximum de la dépense éligible retenue.

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/index.php/node/491>

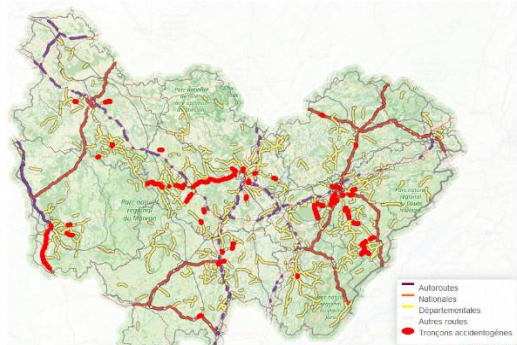
Contact :

karen.coudry@bourgognefranche-comte.fr

RETOUR SUR QUELQUES PROJETS

Éléments principaux cartographie régionale

Réseau routier

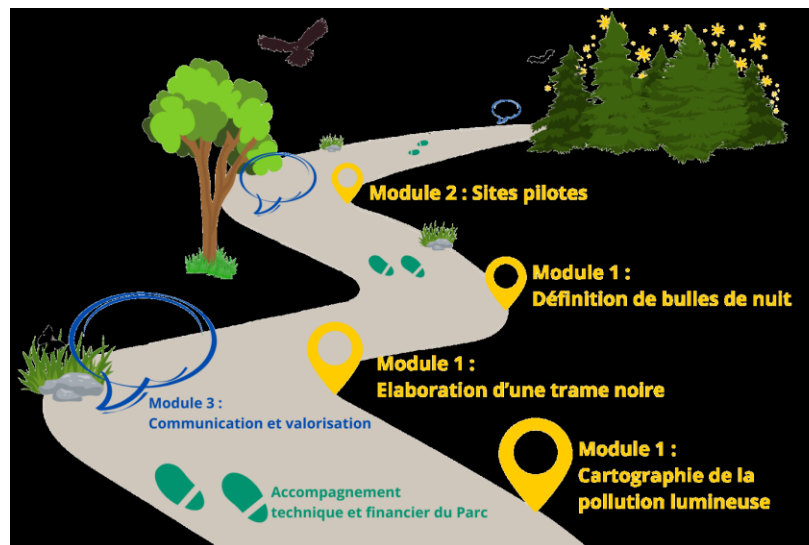


Étude de la colonisation du bassin versant de la Grosne en Bourgogne par la Loutre d'Europe. Identification des secteurs à enjeux avec le diagnostic de la franchissabilité d'ouvrages d'art et de la ripisylve d'un ruisseau affluent de la Grosne (La Noue)
Rapport d'exécution

Étude
2023



Rendez-vous en ciel étoilé



❑ 2 objectifs principaux :

- ❖ Accompagner, à l'échelle d'un **projet global d'aménagement** qui mettra la biodiversité en son cœur dans la lutte contre les îlots de chaleur
- ❖ Redonner une **meilleure fonctionnalité aux écosystèmes** et créer des espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité et participant à l'amélioration des conditions de vie

❑ Pour cela :

- Actions de végétalisation avec **expertise reconnue** (sobriété en eau, espèces mellifères et ou fructifères et non exotiques envahissantes, ...)
- **Optique de valorisation de la flore locale**, rustique et bien adaptée à la région proche du site, en favorisant les espèces communes croissant aux alentours.
- **Intégration notamment de la faune ordinaire** (chauves-souris, hérissons, oiseaux, amphibiens reptiles, insectes...)

Les projets de requalification d'espaces publics correspondent à une requalification globale, et pas seulement à une simple végétalisation déconnectée de son écosystème (plantation seule d'arbres à hautes tiges isolés).

Bénéficiaires

- Communes, syndicats mixtes, EPCI, Fondation pour l'environnement
- Société Publique Locale à capitaux publics et sous convention avec une collectivité,
- Associations

Accompagnement financier

Taux maximal d'aide de 50 % des dépenses éligibles en investissement (étude, travaux).

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/3116>

Contact :

karen.coudry@bourgognefranche-comte.fr

Enjeux et objectifs du dispositif :

- **Amélioration et partage** des connaissances sur les pollinisateurs sauvages,
- Actions écologiques concrètes **en faveur des pollinisateurs sauvages** et, de manière générale, de la biodiversité.

Opérations éligibles répondent aux enjeux suivants :

- éviter le déclin ou la disparition d'espèces vulnérables, et de leurs habitats
- préserver et restaurer les communautés d'insectes pollinisateurs
- informer et sensibiliser l'ensemble des citoyens
- préserver la biodiversité : rôle fondamental des pollinisateurs indispensables aux équilibres écosystémiques

Objectifs à décliner :

- Compléter les connaissances sur les populations de pollinisateurs sauvages
- Inciter et financer des opérations de création de zones de ressources alimentaires pour les espèces pollinisatrices
- Développer la sensibilisation sur le service rendu par la pollinisation



Bénéficiaires

- Associations loi de 1901
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Etablissement public du Parc National de forêts
- Organismes professionnels (Coopératives, Fédérations)
- Organismes de recherches scientifiques

Accompagnement financier

- Taux d'aide peut atteindre 100% des dépenses éligibles.
- Seuil de subvention régionale **minimum : 5 000 € / projet**

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranche.comte.fr/node/3236>

Contact : karen.coudry@bourgognefranche.comte.fr



RETOUR SUR QUELQUES PROJETS

2022 : 3 dossiers pour environ 63 k€ de subvention (les amis de la réserve de Remoray, MELA)

2023 : 6 dossiers pour env. 140 k€ de subvention (Plantons le décor, Jura Nature Environnement, SHNA, Remoray)

Agir pour les pollinisateurs en ville

Réalisation d'une BD
et d'une Exposition

Liste rouge des syrphes et
des boudons

Sensibilisation du grand public

Amélioration de la connaissance

Actions pour les pollinisateurs
au sein d'un verger



Assises nationales
des pollinisateurs





Les Atlas de Biodiversité Communaux (ABC)



Claire MARUEJOLS, Cheffe de Service Appui
aux Acteurs et Mobilisation des Territoires
Philippine MAGNIN-FEYSOT, chargée de
mission mise en œuvre des outils de
mobilisation des territoires

Margaux GLASSON, chargée de mission Appui
aux Acteurs et Mobilisation des Territoires

Le dispositif des Atlas de biodiversité communale

Les objectifs

➔ Connaître, sensibiliser, agir pour la biodiversité



Connaissance

Synthèse des connaissances et inventaires et cartographie des enjeux de biodiversité locale



Mobilisation

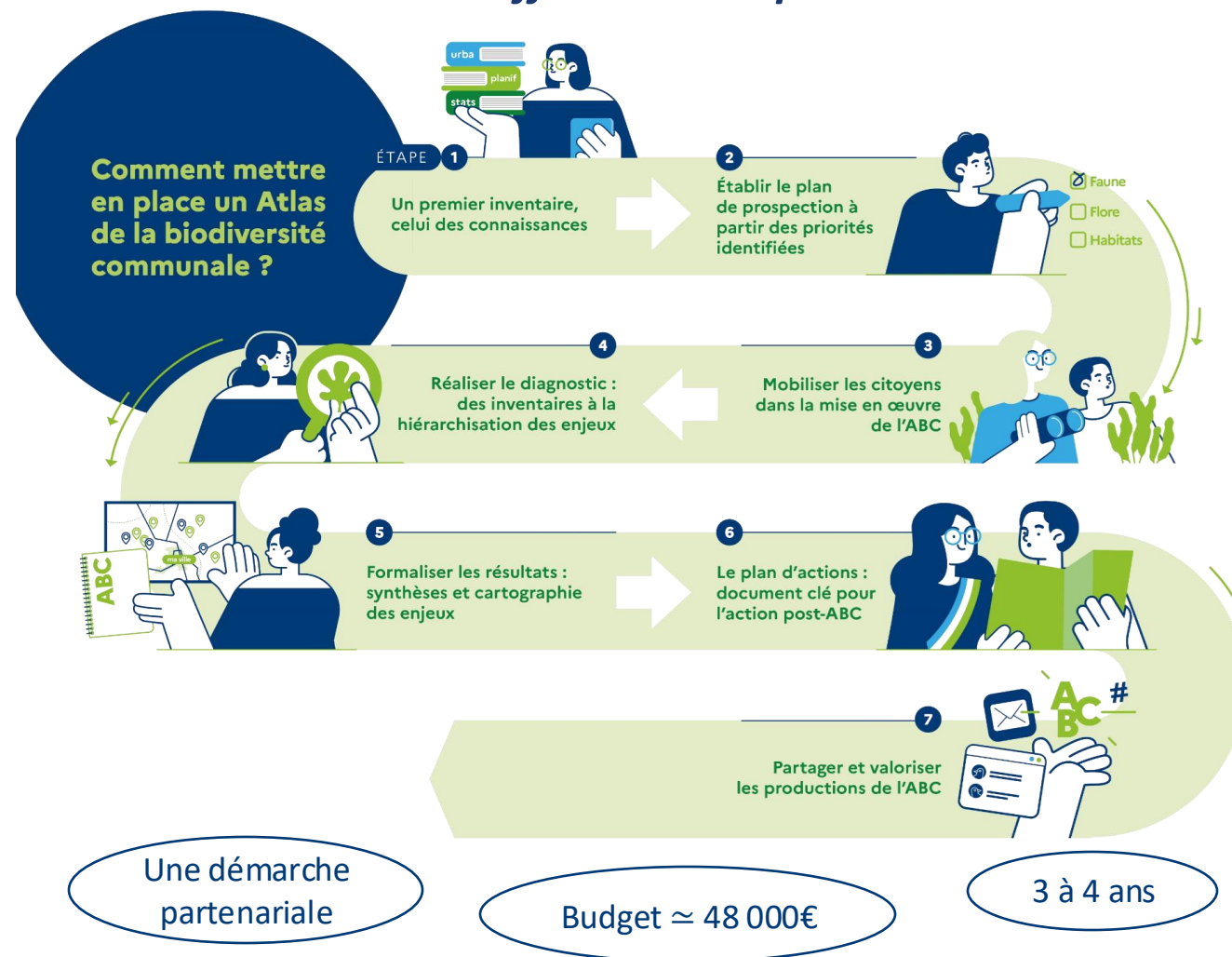
Implication des acteurs du territoire : scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.



Plan d'action

Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme), TEN, ...

Les différentes étapes



Le dispositif des Atlas de biodiversité communale

Les modalités de financement

➔ Les ABC sont désormais intégrés dans le Fonds vert (volet biodiversité)

Financement (2024)

- Montant total : 15 M€
- Plafond d'aide: 250 000€/projet
- Taux d'aide: 80% du coût du projet



Porteurs de projets éligibles :

- Collectivités
- Etablissement publics

Durée
De 36 à 48

Candidature
Dépôt des dossiers en
continu via Aides-
Territoires

Dépenses éligibles

- Dépenses de fonctionnement (achats, services extérieurs, prestations, ...)
- Dépenses de personnel (sauf le personnel permanent des entités publiques)
- Dépenses d'investissement (acquisition d'équipements, de matériels ou de logiciels immobilisés)



Les financements proposés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la biodiversité aux collectivités



Lionel PERRIN, Chef de projet
Zones humides – Affaires régionales

La stratégie du bassin Rhône-Méditerranée

Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 avec 30 défis pour agir plus vite, plus fort !

Sur le bassin du Rhône, les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués



+1,8 °C

Augmentation de la
température moyenne
annuelle
sur la période 1960-2020



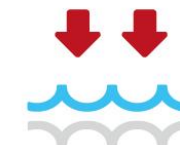
- 10%

Baisse des précipitations
neigeuses
entre les périodes
1960-1990 et 1990-2020



+18% à 37%

Augmentation de
l'assèchement des sols
depuis 1960



- 15%

Baisse des débits du Rhône
en été
entre les périodes
1960-1990 et 1990-2020

Jusqu'à

+ 2,3 °C

Hausse supplémentaire de la
température moyenne
annuelle en 2050

Jusqu'à

- 40%

Baisse supplémentaire des
précipitations neigeuses en
2050

Le **bassin Rhône-Méditerranée**,
un des secteurs les plus
menacés d'ici 2050

Jusqu'à

- 20%

Baisse supplémentaire des
débits du Rhône en été en
2050

2050

Un plan pour agir plus vite et plus fort

Face à l'accélération de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, **il est urgent d'agir de façon massive.**

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique :

- **Une stratégie** pour mobiliser tous les acteurs de l'eau et engager des solutions à la hauteur des enjeux
- **Un document de référence** pour les démarches de planification
- **Un plan de sobriété en eau** en déclinaison du Plan eau



Les 6 incontournables pour s'adapter

- Consommer moins d'eau
- Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
- S'appuyer sur les services rendus par les sols
- Etablir des stratégies locales concertées
- Planifier les solutions de demain
- Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique

Agir plus vite et plus fort

sur le bassin Rhône-Méditerranée



Agir plus vite et plus fort sur le bassin Rhône-Méditerranée

Un panier de solutions

Partager
l'eau

Lutter
contre le
gaspillage
de l'eau

Boucher
les fuites

Inter-
connecter
les
réseaux

Désimper-
méabiliser

Préserver
la
biodiversité

Récupérer
ou
réutiliser
l'eau

Infiltrer
les eaux

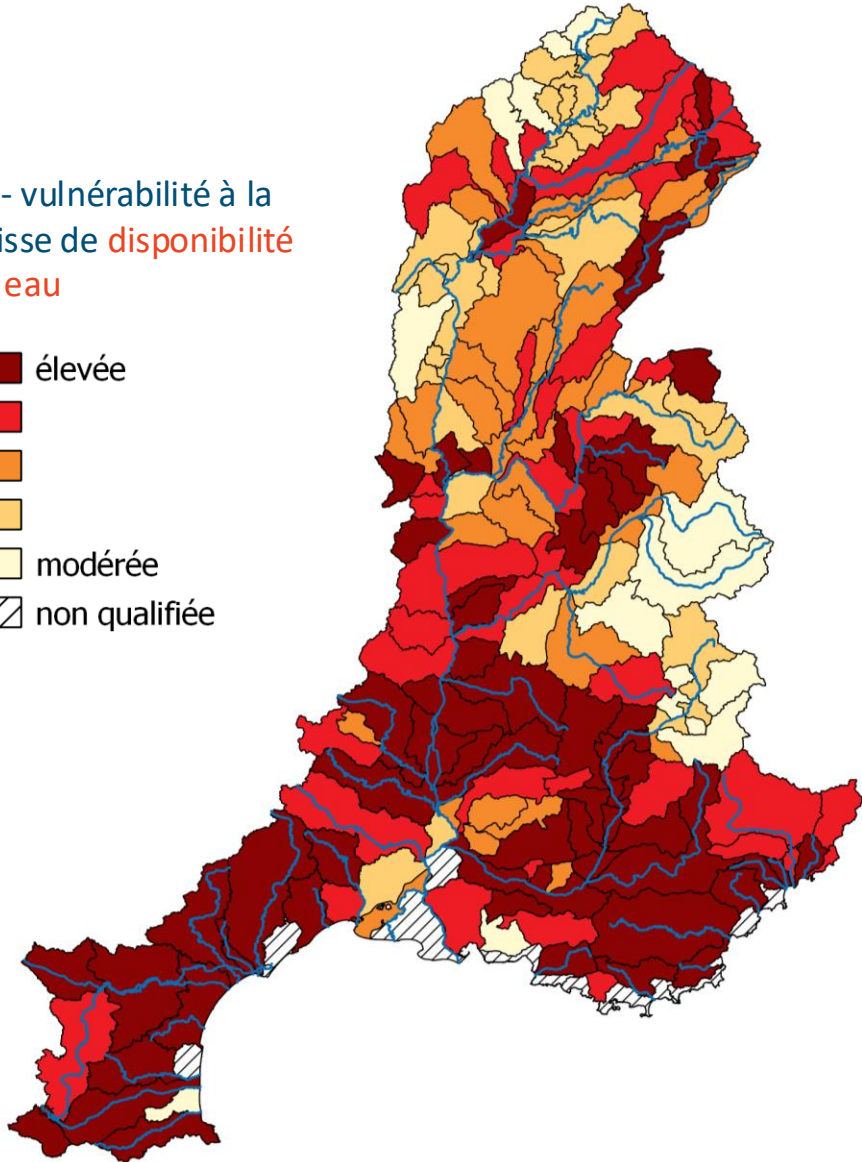
restaurer
les
habitats
naturels

Renforcer
la maîtrise
des
pollutions

Prévenir
les
inondations



Ex - vulnérabilité à la
baisse de disponibilité
en eau



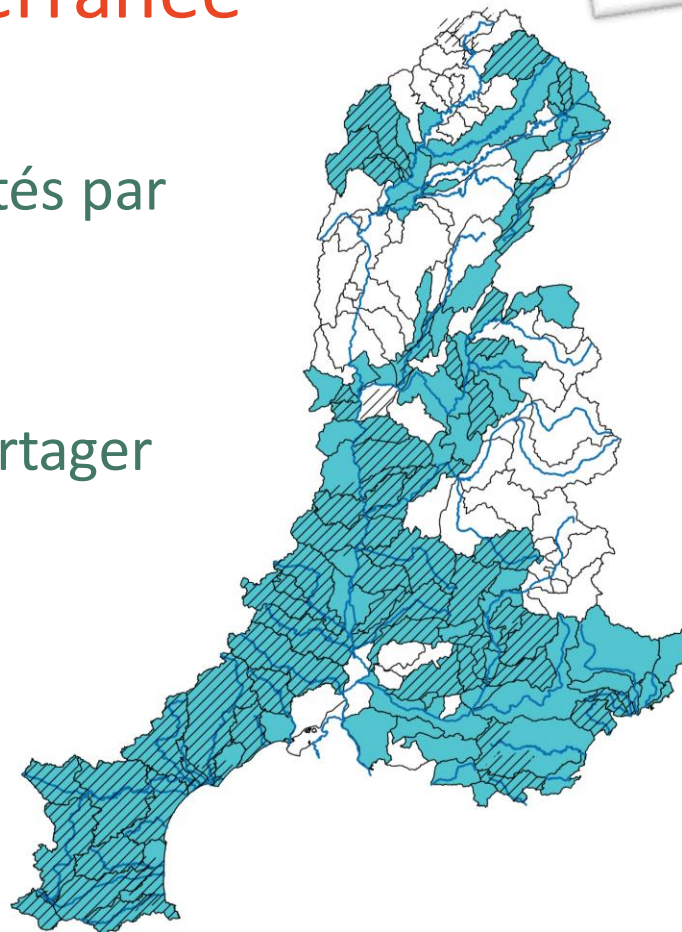
Identifier les **priorités des territoires**


- des impacts différents ; les territoires sont plus ou moins vulnérables
- nécessité de **stratégies locales adaptées au degré de vulnérabilité du territoire**
- un **diagnostic des vulnérabilités territoriales** à l'échelle du bassin pour engager au plus vite les solutions d'adaptation les plus pertinentes



Les enjeux dominants pour le bassin Rhône-Méditerranée

- Tous les territoires fortement impactés par l'assèchement des sols
- De nouveaux territoires où il faut partager l'eau



 Territoires cibles (en bleu) pour le défi 9 du PBACC « mettre en œuvre ou engager là où ce n'est pas déjà fait, une démarche PTGE »

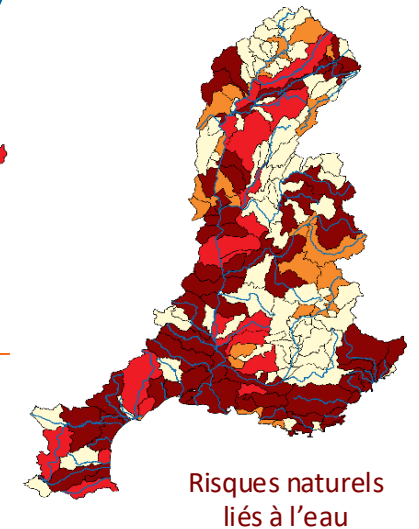
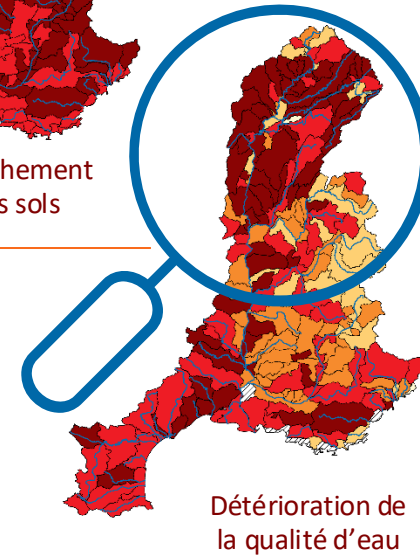
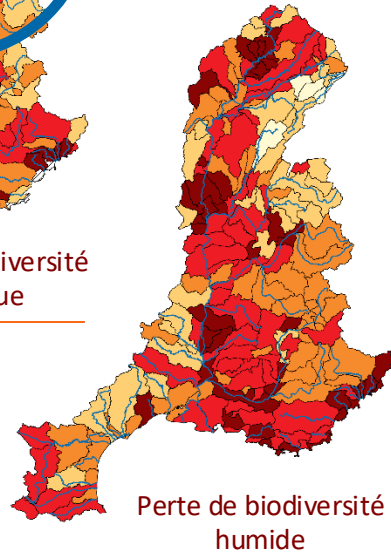
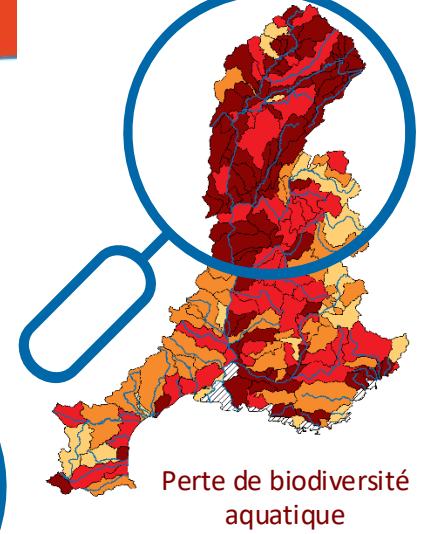
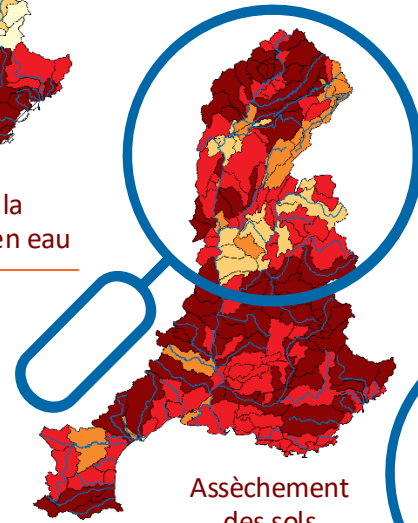
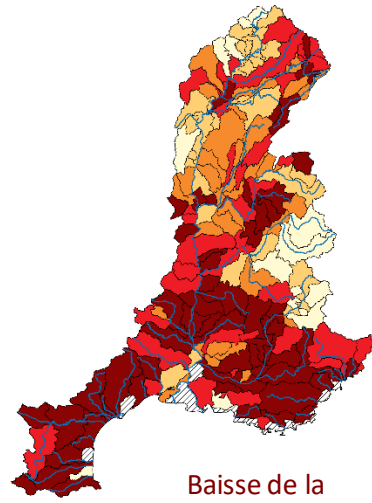
 Territoires avec un PTGE déjà adopté





Les enjeux dominants en Bourgogne-Franche-Comté

- De nouveaux territoires où il faut partager l'eau
- Des vulnérabilités élevées pour l'assèchement des sols, mais aussi la biodiversité et la qualité de l'eau sous l'effet des dégradations de cours d'eau ou zones humides





Un profil de vulnérabilité pour les 193 sous-bassins versants



Exemple du bassin Saône amont

- Enjeu fort sur la détérioration de la biodiversité aquatique et l'assèchement des sols
- Les solutions à mettre en œuvre en priorité
 - Préserver ou restaurer des milieux aquatiques
 - Infiltrer l'eau, préserver la réserve utile des sols et réduire l'évaporation

	Degré de vulnérabilité
Baisse de la disponibilité en eau	modérée
Perte de biodiversité aquatique	élevée
Perte de biodiversité humide	modérée
Assèchement des sols	modérée
Détérioration de la qualité d'eau	modérée
Risques naturels liés à l'eau	modérée

6 exemples de défis à suivre et évaluer

Pour la disponibilité en eau

Réduire les
prélèvements de 10%

Un plan de gestion de
l'eau (PTGE) sur tous
les territoires
prioritaires

L'assèchement des sols

Doubler les surfaces
désimperméabilisées dans
les territoires prioritaires

Pour la biodiversité
aquatique et humide

Restaurer 500 km
de cours d'eau

Pour la qualité des
eaux

Restaurer 17 000 km
de ripisylves

Face aux risques naturels

Un plan de prévention des inondations (PAPI)
dans tous les territoires prioritaires

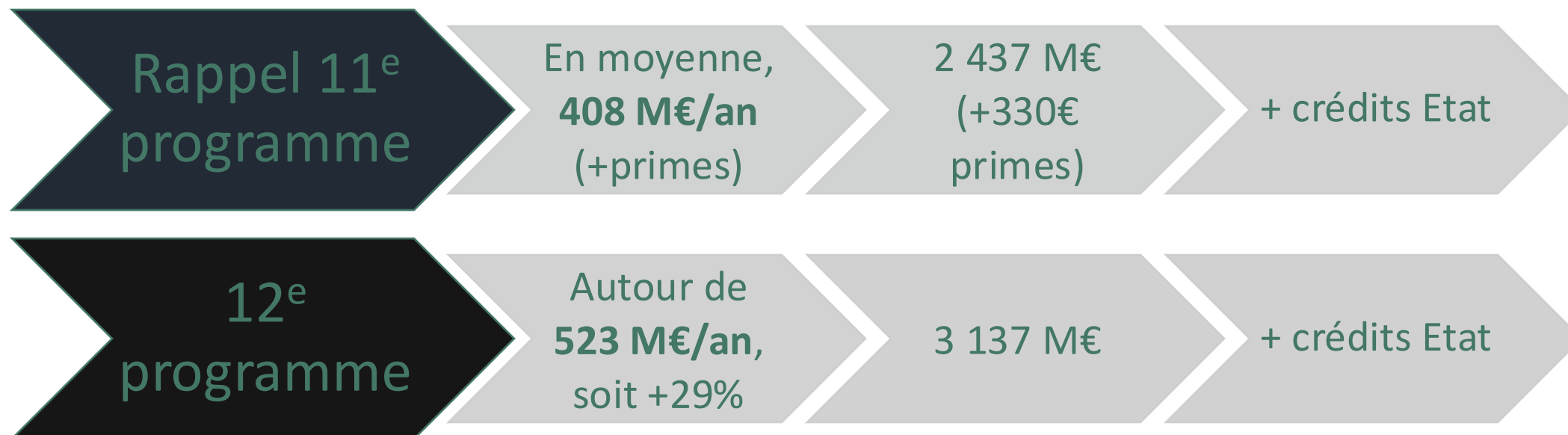


Construction en cours du 12^{ème} programme (2025-2030) de l'agence de l'eau RMC

(pas de communication sur les taux d'intervention dans l'attente de la validation des délibérations du CA de l'agence)

- ❖ **CB de Corse du 18 septembre et CB Rhône-Méditerranée du 4 octobre** : avis conformes sur l'énoncé du programme et les taux de redevances
- ❖ **CA du 4 octobre** : adoption définitive des délibérations relatives à l'énoncé du programme et aux redevances
- ❖ **CA du 17 décembre** : adoption des délibérations sur les fiches aides, précisant les modalités d'interventions

Budget pour l'intervention



Plan eau : +125M€/an

Les grands enjeux du 12^e programme

- ➔ Atteindre les objectifs de bon état des milieux
- ➔ Adapter les territoires au changement climatique
- ➔ Reconquérir la biodiversité
- ➔ Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

Les orientations du 12^e programme

- ❖ Des **moyens augmentés** dans le cadre du plan eau, permettant de **renforcer les interventions** de l'agence :
 - Poursuivre l'ambition sur la **restauration des milieux** aquatiques
 - Favoriser la résilience des milieux en aidant la **préservation des milieux**
 - Restaurer les **habitats** naturels, aquatiques et terrestres, favorables à la **biodiversité**
 - Renforcer l'**adaptation au changement climatique** sur tous les territoires, notamment la **sobriété** des usages, la **substitution** des prélèvements et l'**infiltration** de l'eau dans les **sols**
 - Laisser place à l'**innovation**, l'**expérimentation** et soutenir les **démarches prospectives**
 - Poursuivre la **solidarité de bassin** pour la gestion des SPEA des territoires les plus défavorisés
- ❖ Des **conditionnalités d'aides renforcées pour la gestion durable des SPEA** : prix de l'eau minimum, schémas directeurs, tarification volumétrique, remplissage SISPEA

Les orientations du 12^e programme

❖ De nouveaux contrats Eau&Climat

➤ Un dispositif adaptable aux enjeux locaux, ouvert sur tous les territoires

- Large panel d'aides, couvrant l'ensemble du 12^e P, à adapter aux enjeux et priorités du territoire

➤ Un objectif central : favoriser une approche globale des enjeux Eau et Climat

- Analyse partagée MO/agence de l'ensemble des enjeux du territoire
- Actions répondant aux priorités du SDAGE, du PDM et aux défis du PBACC
- 1 à 3 volets thématiques :
 - ✓ Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides, biodiversité
 - ✓ Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages
 - ✓ Réduction des pollutions de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances toxiques)

➤ Atouts des contrats Eau & Climat

- Garantie de taux et de financement des actions inscrites au contrat
- Des « aides spécifiques » (= éligibles uniquement dans le cadre d'un contrat) propres à chaque volet thématique et mobilisables au regard des actions proposées

Journée TEN_17/09/2024_à SEMUR EN AUXOIS : financements pour la biodiversité_LISTE DES CONTACTS

STRUCTURE	CONTACT
Introduction : Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et le club des engagés par ARB BFC	<ul style="list-style-type: none">• PITOUS Marion_Cheffe de service Mobilisation marion.pitous@arb-bfc.fr
Le Fonds Vert présenté par la DREAL BFC	<ul style="list-style-type: none">• PAGNIEZ Philippe_Chef de département adjoint Philippe.pagniez@developpement-durable.gouv.fr• BERNAND Maëlle_Référente fonds vert Biodiversité et renaturation maelle.bernand@developpement-durable.gouv.fr
Financements régionaux (Verger de sauvegarde, Pollinisateur, Renaturation) par la Région BFC	<ul style="list-style-type: none">• Sophie ROUSSET_Chargée de mission « Chef de file biodiversité sophie.rousset@bourgognefranche.comte.fr
Atlas de Biodiversité Communal (ABC) et financement associé, par OFB DR	<ul style="list-style-type: none">• Claire MARUEJOLS_Cheffe de service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires claire.maruejols@ofb.gouv.fr
Les financements possibles par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse AERMC	<ul style="list-style-type: none">• Lionel Perrin Chef de projet Zones humides – Affaires régional lionel.perrin@eaurmc.fr